

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'extension du parc d'activités économiques d'Arc-Isère Communes d'Aiton et de Bourgneuf

Par arrêté du 4 juin 2019, le préfet de la Savoie a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'extension du parc d'activités économiques d'Arc-Isère.

Ce projet a pour objet la réalisation de différents aménagements destinés à l'extension d'une zone d'activités économiques existante, en vue d'accueillir des entreprises de type industriel, artisanal, commercial et logistique. Ces aménagements consistent en :

- la démolition de bâtiments existants,
- la création de voies de dessertes internes,
- la création de divers réseaux,
- des travaux d'aménagements paysagers.

Le responsable du projet est Monsieur le Président du syndicat mixte Arc-Isère – 32 allée des ateliers – 73250 Saint-Pierre d'Albigny. Les informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Le Corre - ☎ : 04 79 26 25 01 – Courriel : arc-isere@orange.fr

Cette enquête publique se déroulera en mairies d'Aiton, siège de l'enquête, et de Bourgneuf ainsi que par voie dématérialisée, pendant 47 jours du lundi 24 juin 2019 à 8 h au vendredi 9 août 2019 jusqu'à 19 h.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairies d'Aiton et de Bourgneuf, afin que le public puisse en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public des mairies, suivants :

- en mairie d'Aiton, siège de l'enquête :
 - les lundis de 14 h à 19 h,
 - les mardis, jeudis et vendredis de 14 h à 17 h 30,
 - le mercredi 26 juin 2019 de 14 h à 17 h 30.
- en mairie de Bourgneuf :
 - les lundis de 14 h à 18 h sauf le 8 juillet 2019,
 - les mardis de 14 h à 19 h sauf le 9 juillet 2019,
 - les jeudis de 14 h à 18 h sauf le 11 juillet 2019,
 - les vendredis de 14 h à 19 h sauf le 12 juillet 2019.

Ce dossier d'enquête pourra en outre être consulté sur les sites internet suivants :

- <http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
- <https://www.registre-numerique.fr/pae-arc-isere>

Par ailleurs, un accès gratuit à ce dossier sera garanti par un poste informatique disponible en mairie d'Aiton, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie d'Aiton indiqués ci-dessus.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Savoie (Service de coordination des politiques publiques – Pôle Expropriations).

Monsieur Gérard Hovelaque, ingénieur des travaux publics de l'Etat retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Celui-ci se tiendra à la disposition du public afin de recueillir ses observations et propositions écrites et orales dans les conditions suivantes :

- en mairie d'Aiton, siège de l'enquête :
 - le mardi 25 juin 2019 de 14h00 à 17h00
 - le jeudi 25 juillet 2019 de 14h00 à 17h00.

- en mairie de Bourgneuf :
 - le lundi 24 juin 2019 de 14h00 à 17h00
 - le jeudi 1^{er} août 2019 de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pae-arc-isere>
- sur le registre d'enquête papier dans chacune des mairies aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire enquêteur :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : pae-arc-isere@mail.registre-numerique.fr
- ou par voie postale en mairie d'Aiton, siège de l'enquête à l'adresse suivante :

A l'attention de M. le commissaire enquêteur
Enquête publique DUP
Projet d'extension du parc d'activités économiques d'Arc Isère
Mairie d'Aiton
Route du Fort
73220 Aiton

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites sont consultables en mairie d'Aiton, siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairies d'Aiton et de Bourgneuf et à la préfecture de la Savoie (Service de la coordination des politiques publiques – Pôle Expropriations), ainsi que publiés sur le site internet des services de l'Etat en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le présent avis est mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>).